

Formulaire de renseignements

Adhérent 2021-2022

Renseignements administratifs

ADHÉRENT	
NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	N° de sécurité sociale :
Lieu de résidence : <input type="checkbox"/> Domicile familial <input type="checkbox"/> Famille d'accueil <input type="checkbox"/> Internat temps partiel <input type="checkbox"/> Internat temps plein <input type="checkbox"/> Domicile personnel	
Adresse de résidence :	
Code postal :	Ville :
Régime de protection juridique : <input type="checkbox"/> Tutelle <input type="checkbox"/> Curatelle <input type="checkbox"/> Autre :	
Handicap :	
Particularités médicales/troubles associés :	

FAMILLE	
Parent 1 : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre :	Parent 2 : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre :
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Téléphone :	Téléphone :
Portable :	Portable :
Adresse email :	Adresse email :
Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Situation maritale : <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Décédé : Mère / Père	
Mode de garde :	
Fratrie : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre : Âge(s) :	
Vivent-ils sous le même toit ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

TUTEUR LEGAL	
NOM :	Prénom :
Coordonnées (si le tuteur n'est pas l'un des parents précités)	
Adresse :	Code postal :
Ville :	Téléphone :
Portable :	Adresse email :

ETABLISSEMENT(S) FREQUENTÉ(S)	
<input type="checkbox"/> Ne fréquente pas d'établissement médico-social et n'est pas suivi par un PCPE.	
Etablissement 1	
Type d'établissement :	Nom de l'établissement :
Adresse :	Code postal :
Ville :	Téléphone :
Adresse email :	Nom et prénom du (de la) référent(e) de parcours :

ETABLISSEMENT(S) FREQUENTÉ(S) (suite)

Etablissement 2

Type d'établissement :	Nom de l'établissement :
Adresse :	Code postal :
Ville :	Téléphone :
Adresse email :	Nom et prénom du (de la) référent(e) de parcours :
Temps de fréquentation :	Date d'entrée :

DEMANDEUR

Merci d'indiquer la personne qui accompagne l'adhérent sur ses inscriptions en activité et qui doit être contactée en priorité avant, pendant et suite aux activités.

Famille

Etablissement, coordonnées de la personne référente :

NOM :	Prénom :
Portable :	Adresse email :

Autre, coordonnées de la personne à contacter :

NOM :	Prénom :
Portable :	Adresse email :

PROJET

Souhaite s'inscrire pour : Activité suivie Escapades Weekends Séjours

Je soussigné(e), M / Mme / Mlle :

en qualité de : **responsable légal** **tuteur** déclare exacts

les renseignements portés sur ce formulaire d'adhésion.

Fait à _____, le _____

Signature :

Autorisations annuelles

Je soussigné(e), M / Mme / Mlle :

en qualité de : responsable légal tuteur

de M / Mme / Mlle :

Droit à l'image - Usage Interne

Autorise l'association A Chacun Ses Vacances à reproduire et diffuser des photos et vidéos réalisées lors des activités, weekends, séjours et évènements associatifs dans lesquelles l'adhérent(e) précité(e) apparaît, pour un **usage interne** (envoi de photos aux familles du même séjour, mise en ligne sur un blog sécurisé destiné aux familles du même séjour...)

N'autorise pas l'association A Chacun Ses Vacances à reproduire et diffuser des photos et vidéos réalisées lors des activités, weekends, séjours et évènements associatifs dans lesquelles l'adhérent(e) précité(e) apparaît, pour un **usage interne** (envoi de photos aux familles du même séjour, mise en ligne sur un blog sécurisé destiné aux familles du même séjour...)

Droit à l'image - Usage Externe

Autorise l'association A Chacun Ses Vacances à reproduire et diffuser des photos et vidéos réalisées lors des activités, weekends, séjours et évènements associatifs dans lesquelles l'adhérent(e) précité(e) apparaît, pour un **usage externe** (site internet de l'association, catalogue des séjours, flyers de communication, livret d'accueil de l'association, affiches, vidéos de présentation, supports de formation des équipes...)

N'autorise pas l'association A Chacun Ses Vacances à reproduire et diffuser des photos et vidéos réalisées lors des activités, weekends, séjours et évènements associatifs dans lesquelles l'adhérent(e) précité(e) apparaît, pour un **usage externe** (site internet de l'association, catalogue des séjours, flyers de communication, livret d'accueil de l'association, affiches, vidéos de présentation, supports de formation des équipes...)

Autorisations de sortie et de déplacement

L'autorise à effectuer seul(e) les trajets entre le lieu d'activité et le domicile, lors des activités suivies, Escapades et Nocturnes.

L'autorise à effectuer seul(e) les trajets entre le lieu de rendez-vous et le domicile lors des weekends et des séjours.

L'autorise à effectuer des sorties seul(e) à proximité du lieu de séjour ou de weekend.

Ne l'autorise à effectuer aucun déplacement seul(e) lors des activités organisées par l'association A Chacun Ses Vacances.

Conditions générales de vente

Déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente des activités de l'association A Chacun Ses Vacances.

Ce formulaire de renseignements, les autorisations ci-dessus et l'adhésion sont valables du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022.

Fait à _____, le _____

Signature :

Pièces à fournir

1ere inscription	Renouvellement
<p>A compléter et signer</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le formulaire adhérent 2021-2022<input type="checkbox"/> La fiche sanitaire 2021-2022<input type="checkbox"/> Le formulaire de renseignements sur les besoins spécifiques <p>A régler</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La cotisation annuelle d'un montant de 50€ <p>Copies à nous faire parvenir</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Une photo d'identité (pour les pictogrammes et les outils de sécurisation de distribution des médicaments)<input type="checkbox"/> Une attestation d'assurance Responsabilité Civile 2021-2022<input type="checkbox"/> Une copie de la carte d'invalidité, Recto/Verso<input type="checkbox"/> Une copie de la pièce d'identité, Recto/Verso<input type="checkbox"/> Une attestation de Sécurité Sociale en cours de validité<input type="checkbox"/> Une copie des pages vaccination du carnet de santé<input type="checkbox"/> Une attestation de mutuelle (facultatif)<input type="checkbox"/> Le certificat de vaccination Covid-19 (si possédé)	<p>A compléter et signer</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le formulaire adhérent 2021-2022<input type="checkbox"/> La fiche sanitaire 2021-2022<input type="checkbox"/> Le formulaire de renseignements ou la fiche caractéristique à relire, que notre équipe vous enverra.* <p>A régler</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La cotisation annuelle d'un montant de 50€ (<i>celle réglée pour 2020-2021 est valable jusqu'au 31/12/2021</i>) <p>Copies à nous faire parvenir</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Une photo d'identité (pour les pictogrammes et les outils de sécurisation de distribution des médicaments)<input type="checkbox"/> Une attestation d'assurance Responsabilité Civile 2021-2022<input type="checkbox"/> Le certificat de vaccination Covid-19 (si possédé) <p>Copies à nous faire parvenir en cas de péremption ou de changement de situation :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Une attestation de Sécurité Sociale en cours de validité<input type="checkbox"/> Une copie de la pièce d'identité, Recto/Verso<input type="checkbox"/> Une copie de la carte d'invalidité, Recto/Verso<input type="checkbox"/> Une attestation de mutuelle (facultatif) <p>* Suite à la réception d'une demande de renouvellement d'adhésion, tout adhérent possédant une fiche caractéristique recevra cette fiche à des fins de relecture et de mise à jour. Tout adhérent ne possédant pas encore cette fiche individualisée devra compléter un formulaire de renseignements qui permettra sa création, puis la recevra pour relecture.</p>

Conditions générales de vente des activités de l'association A Chacun Ses Vacances

INTRODUCTION

A.C.S.V est une association de loi 1901 déclarée à la préfecture de Paris le 13 janvier 2004, numéro 00163327. L'association est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le numéro IM 075 11 0305. Les séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès des DDCSPP de chaque département d'accueil. Le fait de s'inscrire à l'une de nos activités implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Adhésion

Les activités sont réservées aux adhérents de l'association. Le montant de l'adhésion obligatoire est fixé à 50€, réglable à la première inscription. Cette adhésion est renouvelable annuellement du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2. Dossier d'inscription

Pour les nouveaux adhérents, un recueil des besoins doit être complété. Notre équipe rédigera ensuite une fiche individuelle caractéristique détaillant les besoins spécifiques de l'adhérent et la manière de l'accompagner. Cette fiche caractéristique est communiquée aux équipes en amont des activités. Pour les adhérents déjà inscrits, la relecture et modification de cette fiche caractéristique doit être faite une fois par an ou pour tout changement important au cours de l'année.

Nous demandons également à chaque adhérent de remplir ou mettre à jour son dossier administratif. Celui-ci comprend les documents suivants ; fiche adhérent, fiche sanitaire, attestation de responsabilité civile, attestation de sécurité sociale, carte d'identité, carte d'invalidité.

3. Paiement

Pour enregistrer définitivement une inscription, le demandeur a pour obligation de faire parvenir un règlement par chèque, virement bancaire ou chèques vacances.

- Pour les séjours et weekends, le montant de l'acompte est encaissé à la réception pour bloquer la place sur l'activité. S'il s'agit d'un chèque unique, celui-ci sera donc encaissé dès réception. Le solde de l'activité est à verser au plus tard 30 jours avant le départ.
- Pour les escapades et nocturnes, le coût de l'activité est à régler en une seule fois, dès confirmation de l'activité.
- Pour les activités suivies, le règlement peut être réalisé en 4 fois sans frais, dont la première partie est à régler dès la confirmation de l'activité.

4. Dossier sanitaire

Nous demandons à chaque adhérent disposant d'un traitement de remplir la fiche posologie avant chaque départ en activité et d'y joindre la copie des ordonnances correspondantes.

Il est également nécessaire au moment du départ, de fournir la quantité suffisante du traitement dont la posologie exacte doit être répartie dans un pilulier (valable pour la toute la durée de l'activité). L'ordonnance originale doit être confiée à l'équipe.

Tout manquement à ces impératifs pourra conduire au refus d'accueillir le participant sur l'activité, pour des raisons de sécurité.

5. Accessibilité des activités

Toute information importante et pouvant impacter le bon déroulement de l'activité doit être déclarée au préalable : troubles du comportement, difficultés motrices, besoin de manipulations techniques, appareillages, rendez-vous paramédicaux ou soins infirmiers etc... Si certains éléments n'ont pas été transmis en amont du

séjour, ACSV se réserve le droit de transférer la personne sur une activité plus adaptée, ou la rapatrier, après en avoir informé sa famille ou son tuteur légal. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti et les frais occasionnés par ce rapatriement ou transfert seront à la charge de la famille ou du tuteur.

DESISTEMENTS ET ANNULATION

6. Option annulation

La souscription de l'option annulation est facultative et peut être souscrite pour les séjours et weekends (elle n'est pas disponible pour les escapades ni nocturnes).

7. Annulation d'une activité par le participant AVEC Option annulation

Cette option permet à l'adhérent d'obtenir le remboursement intégral de son séjour ou weekend en cas d'annulation, quel que soit son motif d'annulation. Le montant de l'option annulation est fixé selon la durée de l'activité et disponible sur la page brochure.

8. Annulation d'une activité par le participant SANS option annulation

En cas d'annulation par un adhérent n'ayant pas pris l'option annulation, les débits et frais de dossiers lui seront exigibles comme suit, quel que soit le motif d'annulation (même médical) :

- De l'inscription à 31 jours du départ : retenue de 70 € pour frais de dossier pour un séjour / 50 € pour les weekends / pas de frais pour les escapades et nocturnes.
- De 30 à 15 jours avant le départ : retenue de 50% du montant total du weekend ou du séjour/ pas de frais pour les escapades et nocturnes.
- De 14 jours avant le départ jusqu'au jour du départ : retenue du montant total pour les séjours, weekends, escapades et nocturnes.

9. Annulation du séjour du fait d'ACSV

Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour si le nombre minimum de participants nécessaire à son maintien n'est pas atteint. Une nouvelle destination sera alors proposée aux participants concernés. En cas de refus de la part du participant, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans autre dédommagement possible. ACSV s'engage à informer le participant de toute annulation ou modification dans un délai de 20 jours avant le début de l'activité pour les séjours, dans un délai de 7 jours pour les weekends et sans préavis pour les activités de moins de 48 heures.

10. Activité écourtée du fait de l'adhérent

En cas de départ anticipé de l'adhérent lors d'une activité, il ne sera procédé à aucun remboursement. En effet la retenue du prix de l'activité compense le préjudice causé à l'association, tenue de respecter un budget.

11. Fixation et révision des prix

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué : hébergement, transport, repas, encadrement. En cas d'évolution significative du montant de certains postes budgétaires, nous nous réservons la possibilité de la répercuter en intégralité sur le montant de l'activité. La révision du prix du forfait ne pourra intervenir moins de 20 jours avant la date de début de l'activité.

12. Cession du contrat de séjour

D'après le code du tourisme, tout client/voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce dans un délai de minimum 7 jours avant le départ. Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre réservation à un cessionnaire qui

remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a pas débuté. Vous êtes tenu de nous informer de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

MODALITES DES SEJOURS

13. Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) 200 av Salvador Allende - 79038 NIORT cedex par le biais de l'adhésion, police n° 3026849 J, en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, défense et assistance. Il y a lieu de souscrire une assurance personnelle, en particulier pour les vols, pertes, détériorations des bagages ou objets personnels. En aucun cas ACSV ne pourra être tenue pour responsable des vols ou perte d'argent, d'effets ou objets personnels (vêtements, tablettes, téléphones mobiles, etc).

14. Transports et convocation

Le transport aller/retour s'étend d'un point de rassemblement situé à Paris au lieu de chaque activité. Les horaires et le lieu de prise en charge sont mentionnés dans une convocation envoyée au préalable.

15. Fiche trousseau et argent de poche

Une fiche trousseau individuelle sera fournie, à titre indicatif, avant le départ de chaque séjour et weekend. Elle devra être complétée et placée dans la valise afin d'être vérifiée à l'arrivée et au départ du séjour. Tout linge devra être impérativement marqué. Nous ne pouvons être tenus pour responsable de la perte ou du vol de l'argent de poche durant les séjours s'il ne nous a pas été confié.

16. Rapatriement

Nos prix comprennent l'assurance rapatriement suite à l'avis d'un expert médical et selon les conditions de « MAIF Assistance », ou suite à des dommages causés par l'équipe ou liés à un manque de vigilance de l'équipe.

VOS DROITS

17. RGPD

Le vendredi 25 mai 2018, le RGPD (ou règlement général de la protection des données) est entré en vigueur. Le but de ce règlement est de redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles.

Nous collectons bon nombre d'informations, et ce, toujours avec une pédagogie qui nous est propre : l'adhérent au centre de notre action.

Dans ce cadre, vos données sont collectées à différentes étapes : l'inscription sur l'une de nos activités, lors de nos rencontres avec nos partenaires, lorsque nous démarchons des prestataires ou encore lors d'un recrutement (animateurs, directeurs...). Des moments clés, où vous nous confiez des informations personnelles afin que les adhérents vivent au mieux leurs activités.

Les données que nous collectons sont utilisées uniquement par les salariés d'ACSV dans un souci constant de préservation. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales. Ces informations sont conservées dans notre base de données informatique sécurisée.

ACSV utilise vos données pour :

- le traitement des contrats de travail, de la paie (équipes)
- la communication avant, durant et après nos séjours (familles et partenaires),

- commercialement (diffusion de nos brochures, proposition de postes à nos équipes éducatives).

Comme indiqué précédemment, l'entrée en vigueur du RGPD vous permet le contrôle de vos données. Dans ce cadre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur celles-ci.

Vous pouvez donc à tout moment vous adresser à A Chacun Ses Vacances en nous écrivant à l'adresse suivante :

A Chacun Ses Vacances – Protection des données
139 rue des Pyrénées, 75020 PARIS

18. Responsabilité

A Chacun ses Vacances est responsable de plein droit à l'égard du participant de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, ACSV peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au participant. ACSV ne pourra être tenue pour responsable des manquements à l'exécution des prestations résultant de cas de force majeure ou d'événements tels que guerres civiles ou étrangères, instabilité politique notoire, mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre-circulation des personnes et des biens, et ce, quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, limitation ou interdiction de trafic aéronautique, ferroviaire ou terrestre, grèves, explosions, catastrophes naturelles, ni des retards dans l'exécution des prestations résultant des mêmes causes.

19. Droit à l'image

Au cours d'une activité, les participants pourront être photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos sur le site Internet et la brochure. Le représentant accepte tacitement et par avance que ces photos soient utilisées par A Chacun Ses Vacances pour illustrer ses activités dans ses propres médias ainsi que sur tout support de communication. Dans tous ces cas les participants et leurs représentants légaux renoncent par avance à toute forme de rémunération. Aucune photo prise sur une activité ne sera commercialisée par l'association. Chaque représentant légal peut s'opposer à ce que son participant soit pris en photo. Conformément au règlement général européen sur la protection des données, le représentant légal de l'adhérent pourra demander le déréférencement de l'image de son proche. Il vous suffit de nous en informer par courriel ou courrier recommandé au plus tard le premier jour de l'activité.

20. Réclamation / médiation

L'adhérent peut effectuer toute réclamation, à l'adresse suivante : A Chacun Ses Vacances, 139 rue des Pyrénées 75020 PARIS par lettre RAR ou mail à secretariat@acsv.fr accompagné de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, l'adhérent peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site: www.mtv.travel.

21. Vos retours

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels et de volontaires. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances des personnes en situation de handicap.